

AG extraordinaire 2023



Lundi 20 novembre 2023



Vote du Budget prévisionnel 2024

RECETTES PLATEFORME	R2022	E2023	B2024
Cotisations & Contributions annuelles	<u>98 700</u>	<u>128 400</u>	<u>129 300</u>
Membres	12 000	24 775	25 675
Institutions Observatrices	1 200	6 625	6 625
Communes Observatrices	85 500	97 000	97 000
<i>dont Ville de Genève</i>	75 000	75 000	75 000
Subventions ponctuelles	<u>3 000</u>	<u>47 000</u>	<u>85 000</u>
État de Genève - Dpt. cohésion sociale	0	45 000	
Espéré État de Genève - Dpt. cohésion sociale	0		80 000
Communes non Observatrices	3 000	2 000	5 000
Soutiens privés	<u>105 958</u>	<u>25 000</u>	<u>60 000</u>
Soutien ponctuel Fond. André & Cyprien	25 000	15 000	15 000
Autres fonds espérés	80 958	10 000	45 000
Produits divers participations externes	<u>2 305</u>	<u>1 500</u>	<u>1 500</u>
Fonds & subventions affectés Projets & Commissions	<u>50 333</u>	<u>71 827</u>	<u>35 840</u>
TOTAL RECETTES PLATEFORME	260 296	273 727	311 640
RÉSULTAT PLATEFORME	32 245	-15 961	15 972
Fonds propres sur Projets & Commissions	0	-34 533	-31 275
Fonds externes sur Projets & Commissions	-50 333	-71 827	-35 840
TOTAL NET RECETTES STRUCTURE	209 963	167 367	244 525
RÉSULTAT STRUCTURE	32 245	-15 961	15 972

DÉPENSES PLATEFORME	R2022	E2023	B2024
Salaires	<u>156 792</u>	<u>167 148</u>	<u>199 160</u>
Taux de charges 18.6% (12.16 +6.44)		8 749	16 437
			15 882
Bureau	<u>17 077</u>	<u>28 558</u>	<u>28 558</u>
Informatique	<u>5 748</u>	<u>5 300</u>	<u>5 300</u>
Communications interne et externe	<u>9 841</u>	<u>6 488</u>	<u>31 500</u>
Identité visuelle / site			25 000
Autres	<u>1 755</u>	<u>1 900</u>	<u>3 500</u>
Dépenses Projets & Commissions	<u>36 839</u>	<u>80 294</u>	<u>27 650</u>
TOTAL DÉPENSES PLATEFORME	228 051	289 688	295 668
Salaires sur Projets & Commissions	-13 494	-26 066	-39 465
Dépenses Projets & Commissions	-36 839	-80 294	-27 650
TOTAL NET DÉPENSES STRUCTURE	177 718	183 328	228 553

Plénière 69



Lundi 20 novembre 2023



Informations PLATEFORME

Calendrier Plénières et AG 2024

Date	Horaire	Lieu	Évènement
LU 26 février	14h-17h	CAD	Plénière 70 <i>Politique cantonale de la vieillesse : échange avec Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat en charge de la cohésion sociale</i>
Vacances de Pâques 29 mars – 12 avril			
LU 29 avril	14h-17h	CAD	Assemblée générale ordinaire
LU 24 juin	14h-17h	CAD	Plénière 71 <i>Thématique à définir</i>
Vacances d'été 1^{er} juillet – 19 août			
LU 30 septembre	14h-17h	CAD	Plénière 72 <i>Habitat Seniors : nouveau rapport sur l'accessibilité</i>
Vacances d'automne 21-25 octobre			
LU 25 novembre	14h-17h	CAD	Plénière 73 <i>Politiques communales pour les personnes âgées : échange avec les communes genevoises</i>

Communications Membres & Observateurs



La parole est à vous !



La lutte contre l'isolement social des seniors, un enjeu global aux réponses locales



Présentation du projet « Tissons la toile »



L'isolement social des seniors : un travail pionnier à la PLATEFORME (1/2)

2012-2013

- Un groupe de travail interdisciplinaire et interinstitutionnel
- 1^{er} mandat et rapport : [Inventaire sur la question de l'isolement des personnes âgées à Genève](#)

2014-2015

- 2^e mandat pour se coordonner entre acteurs
- Une journée pour réunir le réseau et réfléchir ensemble à la coordination : 5 nov. 2015

2016-2017

- Une analyse approfondie sur des pistes d'action
- 2^e rapport : [Tisser la toile. L'enjeu essentiel de la coordination des acteurs face à la problématique de l'isolement social chez les personnes âgées](#)

2018-2021

- Un besoin de concrétiser les pistes d'action dans la proximité

2022-2023

- 3^e mandat : projet de recherche-action à Champel « Tissons la toile »

L'isolement social des seniors : un travail pionnier à la PLATEFORME (2/2)

Aujourd'hui

- ▶ Un défi sociétal : travailler sur la promotion de la santé physique et mentale, sur l'importance du lien social et de la participation sociale à tout âge
- ▶ Un risque pour toutes les générations, une responsabilité collective et partagée
- ▶ Une préoccupation généralisée et des démarches multiples (quelques exemples)
 - ✓ Fondation RADIX : Accompagnement communal - réseau de soutien aux seniors
 - ✓ Avenir Familles : Assises de la Famille 2024 sur l'isolement social des seniors
 - ✓ Société genevoise d'utilité publique : Cycle de réflexion 2024 « Nouvelles solitudes »
- ▶ Un enjeu politique de proximité...

L'isolement social des seniors : un enjeu politique (1/5)

Loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (1^{er} train) (LRT-1)

du 18 mars 2016

(Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2017)

Chapitre III Politique publique K (Personnes âgées)

Art. 4 Politique en faveur des personnes âgées

1 La politique en faveur des personnes âgées est une tâche conjointe du canton et des communes.

Personnes à domicile – Tâches des communes

2 Sous réserve des alinéas 4 et 5, les communes sont exclusivement compétentes pour les tâches de proximité, à savoir :

- a) favoriser la participation des personnes âgées dans tous les domaines de la vie sociale;
- b) lutter contre leur isolement;**
- c) les soutenir dans toutes les tâches de la vie quotidienne qui ne sont pas de la compétence exclusive du canton au sens de l'alinéa 7;
- d) les informer, ainsi que leur entourage, sur les prestations existantes.

3 Les communes peuvent déléguer tout ou partie de l'exécution de ces tâches à une autre commune ou à une organisation publique ou privée.



L'isolement social des seniors : un enjeu politique (2/5)

Règlement sur les prestations de soutien aux personnes âgées délivrées par les communes, en application de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (1er train) (RPSPA-LRT-1)

Chapitre II Identification des bénéficiaires

Art. 4 Identification des bénéficiaires

Chaque commune identifie les personnes âgées vivant sur son territoire qui pourraient avoir besoin, en fonction de leur degré d'autonomie **ou de leur isolement**, de la mise en place de prestations communales ou cantonales au sens de l'article 4 de la loi.

Autres articles en lien:

Art. 5 Etablissement du contact

Art. 6 Bilan sommaire d'identification des besoins

L'isolement social des seniors : un enjeu politique (3/5)

Règlement sur les prestations de soutien aux personnes âgées délivrées par les communes, en application de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (1er train) (RPSPA-LRT-1)

Chapitre III Prestations

Art. 8 Lutte contre l'isolement

1. Les communes entretiennent un contact régulier avec les personnes âgées menacées d'isolement.
2. Elles proposent des animations et des activités notamment dans le domaine du sport, de la culture et des loisirs.

Autres articles en lien:

Art. 7 Participation à la vie sociale
Art. 9 Soutien dans les tâches de la vie quotidienne
Art. 10 Information
Art. 11 Consultation sociale



L'isolement social des seniors : un enjeu politique (4/5)

Et ailleurs en Suisse?

La notion de prévention de l'isolement n'apparaît encore que rarement de manière directe.

Elle est néanmoins désormais très présente sous des formulations indirectes:

- Soutien à la vie associative ou communautaire (Valais, seniors+ / Fribourg, politique cantonale)
- Valoriser la participation et les liens sociaux (Vaud, vieillir 2030)
- Intégration des seniors dans la société (Fribourg, politique cantonale)



L'isolement social des seniors : un enjeu politique (5/5)

En Ville de Genève

A partir de 2015, la lutte contre l'isolement est inscrite dans une politique publique;

Politique de la vieillesse en Ville de Genève 2015 – 2020

AXE No 6: Lutte contre l'isolement et l'exclusion

Politique sociale de proximité : portraits sociaux des quartiers

Quartier de Champel-Malagnou : risque accru d'isolement des aîné.e.s

A venir:

Future politique de la longue vie, dans la continuité et en lien avec la LRT...



Projet « Tissons la toile »

...présentation à suivre après la pause !